



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

### Délibération n° 09

**Date de convocation**  
04.06.2021

**Date d'affichage**  
08.06.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle A 4660, située au n°119 rue de la Cristallerie.**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C. GHIS – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1,

VU l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis favorable du service de la voirie en date du 09/02/2021,

VU l'avis du service des Domaines en date du 10/03/2021, estimant la valeur vénale du bien à 2500 €,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement durables,

CONSIDERANT la demande d'acquisition de la parcelle A 4660, pour une emprise de 13 m<sup>2</sup>, émise par M. et Mme REBILLARD et reçue en mairie le 28/01/2021,

CONSIDERANT l'engagement des demandeurs en date du 20/03/2021 à acquérir le bien au prix fixé par le Service des Domaines et à supporter tous les frais afférents à cette procédure,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le déclassement et la désaffectation du domaine public communal de la parcelle A4660, située au n°119 rue de la Cristallerie,

**AUTORISE** la cession de cette emprise de 13 m<sup>2</sup> à M. et Mme REBILLARD au prix d'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales de 2500 €,

**PRECISE** que tous les frais (géomètre, notaire, ainsi que les frais d'enregistrement de l'acte auprès de la conservation des hypothèques) afférents à cette cession seront à la charge exclusive des acquéreurs,

**DESIGNE** l'office notarial de Me PETIT-THIRIET-FAGET, situé 1 rue des Acacias à Combs-la-Ville, pour s'occuper de la vente et rédiger les actes correspondants,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 juin 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -